



Renumération du temp de pose

Par **jeannolapîn**, le **05/07/2009** à **18:15**

Bonjour,

je voudrais savoir en temps que chauffeur routier ce que j'ai droit exactement lorsque je fais une conduite de dix heures dans la journée car je conduis 4h30 puis je fais une coupure de 45min puis je reconduis 4h30 puis je refais une coupure de 45min puis reconduis 1h et je fais mon repos journalier.

je voudrais savoir jusqu'à quel point il me doit sur ma deuxième coupure de la journée en sachant qu'il me paie que le repas du midi?